



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **11**
En exercice : **10**
Qui ont pris part à la délibération : **10**
Dont pouvoirs : **0**

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **10/10/2024**
Date d'affichage : **24/10/2024**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -
Étaient absents non excusés : -
Procurations : -
Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : **10**
Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-065 OBJET : PROPOSITION PROMOTION INTERNE AGENT DE MAITRISE EN CAT B POUR 2025

Délibération rajouté suite à discussion dans les dossiers divers de ce jour.

Mr le Maire rappelle que l'unique agent de Maitrise de la commune travail pour celle-ci depuis plus de 20 ans (1992).
Mr le Maire rappelle qu'a ce titre le Conseil Municipal va lui accordé début 2025 la médaille d'argent du travail.
Mr le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande pour que l'agent de Maitrise puisse accéder à la catégorie B suite à promotion interne (demande qui sera validé suivant le nombre de place disponible via le CDG24)

Le Conseil Municipal après avoir délibérer est d'accord sur le principe de fare une demande de promotion interne en catégorie B pour l'agent de Maitrise.
Il charge Mr le Maire de faire faire les demandes en 2025 dans ce sens auprès du CDG.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 24/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT